

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer

DOSSIER DE PRESSE

Fonds vert

La préfecture de la région
d'Île-de-France soutient

la transition écologique des territoires

Introduction

Le fonds vert entre en vigueur en ce début d'année. La préfecture de la région d'Île-de-France est dotée d'une enveloppe de 294,88 millions d'euros, qui lui permettra de soutenir les collectivités territoriales et leurs partenaires en faveur de la transition écologique dans les territoires.

Annoncé le 27 août 2022 par la première ministre Élisabeth Borne, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, est appelé « Fonds vert ». Il est destiné à renforcer la performance environnementale dans les territoires, à adapter les territoires au changement climatique et à améliorer le cadre de vie des citoyens.

Pour répondre à la diversité des réalités territoriales, pour financer des projets ciblés, locaux, y compris dans les territoires ruraux, les

crédits du fonds vert sont déconcentrés aux préfets chargés de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Doté de **2 milliards d'euros de crédits** à l'échelle nationale, il a été réparti entre toutes les régions.

La dotation francilienne

L'Île-de-France sera dotée de **294,88 millions d'euros**. Il permet le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés selon trois axes : le renforcement de la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. Ils se déclinent en 10 mesures.

294,88 M€

Montant de la dotation francilienne



« Les territoires sont des acteurs incontournables de la transition écologique.

Ils disposent des compétences clés pour agir durablement dans des champs structurants comme la mobilité, la gestion de l'eau et les déchets ou encore la biodiversité. Pour répondre à ces défis environnementaux, l'Etat doit s'associer aux actions des territoires en apportant son soutien. Le fonds vert vise à avoir un effet de levier massif dans les territoires, en soutenant des projets à fort impact environnemental qui seront mis en œuvre dès 2023 »

Marc Guillaume, *Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.*

Les 3 axes

Les priorités régionales

Afin de mettre en œuvre ce fonds, le préfet de région a encouragé sa déconcentration. Ainsi, près de 50% des mesures sont dévolues aux préfets de département. Pour accompagner les collectivités et leurs partenaires, les préfets de départements bénéficient ainsi de 71,5% de la dotation.

En Île-de-France, une attention particulière est accordée au recyclage des friches. Cette démarche s'inscrit dans la continuité des efforts engagés dans le cadre du plan de relance. Cette mesure répond à l'objectif Zéro artificialisation nette (ZAN) qui engage les territoires à accorder une plus grande place à la nature en ville.



Axe 1 : renforcer la performance environnementale

La rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets et la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public : ces trois mesures de performance environnementale visent à réduire à la fois nos consommations d'énergie, nos émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance aux énergies fossiles.

Elles permettent à nos territoires, soutenus par le fonds vert, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

Les mesures

- D** Rénovation énergétique des bâtiments publics
- R** Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- D** Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public



Axe 2 : adapter le territoire au changement climatique

L'été 2022 en a fait la démonstration : face au changement climatique, le coût de l'adaptation est largement inférieur à celui de l'inaction.

Pour protéger nos territoires, leurs habitants et leurs équipements, nous devons renforcer nos moyens de prévention des inondations et des incendies de forêts, et renforcer la renaturation des villes pour conserver leur habitabilité.

Les mesures

- D** Prévention des inondations
- D** Prévention des risques d'incendies de forêt
- D** Fonds de renaturation des villes



Axe 3 : améliorer le cadre de vie

Améliorer la qualité de l'air en accélérant le déploiement de zones à faibles émissions, réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant le covoiturage, limiter la consommation d'espace et l'artificialisation des sols en soutenant le recyclage des friches, protéger les milieux et les espèces en accompagnant la stratégie nationale biodiversité : par ces quatre mesures phares, le fonds vert fait de l'amélioration du cadre de vie un pilier de la transition écologique.

Les mesures

- R** Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- R** Développement du covoiturage,
- R** Recyclage des friches
- D** Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (gestion par les préfets de département)

Mesure complémentaire

- R** Appui à l'ingénierie de la transition écologique



En résumé

- 294,88 millions d'euros disponibles pour l'Île-de-France pour accélérer la transition écologique de la région, gérés par les préfets de département
- les projets devront être engagés avant la fin de l'année 2023 et livrés avant fin 2026
- 3 axes et 10 mesures éligibles en Île-de-France
- En fonction des mesures, les dossiers seront examinés au fil de l'eau ou par vague mais pas sous forme d'appel à projets



Déposer son dossier en ligne



Les demandes d'aides au Fonds vert peuvent d'ores-et-déjà être déposées en ligne [via un seul site, sur la plateforme aides territoires](#)

Il s'agit d'un guichet ouvert, sans appel à projet : en fonction des mesures, les dossiers seront examinés par vague (Recyclage des friches et renaturation) ou au fil de l'eau (autres mesures).

[Des cahiers d'accompagnement](#) expliquent le contenu de chaque mesure.

CONTACT

Préfecture de la Région d'Île-de-France, préfecture de Paris
Service Régional de la Communication interministérielle
pref-presse@paris.gouv.fr
www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

